

SOMMAIRE

Lettres de présentation	2
Mission	3
Signification du logo	3
Coordonnées.	3
Rapport de la présidente.	4
Personnel de l'Ordre	5
Rapport des activités du Conseil d'administration	6
Rapport du Comité de la formation professionnelle	8
Rapport du Comité de la formation des opticiens	9
Rapport du Comité d'inspection professionnelle	9
Rapport du Comité de la formation continue	12
Rapport du Comité des relations publiques	13
Rapport du syndic	14
Rapport du Conseil de discipline	15
Rapport sur la pratique illégale	16
Rapport du greffe pénal	17
Rapport du Comité de révision	18
Rapport du Conseil d'arbitrage	18
Rapport des activités relatives à la garantie contre la responsabilité professionnelle	18
Annexe – Tableau des membres	19
Annexe – Statistiques des membres par région administrative	20
Annexe – Autres statistiques concernant les membres	21
États financiers.	22



LETTRES DE PRÉSENTATION

Montréal, le 21 novembre 2010

Monsieur Yvon Vallières
Président de l'Assemblée Nationale
Hôtel du Parlement

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des opticiens d'ordonnances du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2010.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération respectueuse.

Jean-Marc Fournier
Ministre responsable de l'application des lois professionnelles

Montréal, le 21 novembre 2010

Monsieur Jean-Marc Fournier
Ministre responsable de l'application des lois professionnelles
Gouvernement du Québec

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des opticiens d'ordonnances du Québec. Ce rapport a été préparé conformément à l'article 104 du *Code des professions* et couvre l'exercice financier terminé le 31 mars 2010.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Linda Samson, o.o.d.
Présidente

Montréal, le 21 novembre 2010

Monsieur Jean Paul Dutrisac
Président
Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des opticiens d'ordonnances du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2010.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments distingués.

Linda Samson, o.o.d.
Présidente



MISSION

Assurer et promouvoir l'excellence de la pratique par la formation et l'encadrement des professionnels qui offrent la solution optimale en matière de produits oculo-visuels. En réalisant cette mission, l'Ordre remplit son mandat de protection du public.

SIGNIFICATION DU LOGO

Le logo faisant partie de la signature « Ordre des opticiens d'ordonnances du Québec » est formé d'un trait continu et uniforme dans son épaisseur, qui représente une tête humaine portant des lunettes.

COORDONNÉES

Ordre des opticiens d'ordonnances du Québec

630, rue Sherbrooke Ouest, bureau 601
Montréal (Québec) H3A 1E4

Téléphone : 514 288-7542

Sans frais : 1 800 563-6345

Télécopieur : 514 288-5982

Courriel : ordre@opticien.qc.ca

Site Web : www.oodq.qc.ca



RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

À titre de présidente, c'est avec beaucoup d'enthousiasme et avec grande fierté que je vous invite à prendre connaissance du rapport annuel de l'Ordre des opticiens d'ordonnances du Québec. Ce rapport résume les actions et les décisions d'importance qui ont été prises en vue d'assurer la protection du public et le développement de la profession.

PRATIQUE ILLÉGALE

Plus que jamais, l'Ordre est très actif au niveau de la pratique illégale. Il s'agit d'un fléau auquel l'Ordre continue de s'attaquer vigoureusement. Des actions très concrètes ont été posées pour enrayer cette pratique pernicieuse au sein, notamment, des bureaux d'optométristes. Dans le bulletin d'information « Aperçu » ayant pour titre « Urgence d'agir », je décriais notamment cette situation extrêmement préoccupante à l'égard de la protection du public. Les nombreux jugements les concernant sont accablants et leurs effets entachent inéluctablement la crédibilité du système professionnel québécois.

L'urgence d'agir, dont j'ai fait grand état, appelle maintenant à l'action.

Ma responsabilité à titre de présidente ainsi que celle de mes collègues du Conseil d'administration nécessite l'intervention du législateur pour modifier les lois professionnelles afin de confier en exclusivité aux opticiens la vente, la pose, l'ajustement et le remplacement des lentilles ophtalmiques (lunettes).

Comment peut-il en être autrement lorsque le délaissement de ce champ d'activité à du personnel d'assistance provoque autant de conséquences néfastes pour le public qui se doit d'être protégé ?

À cet égard, nous n'avons qu'à penser aux lentilles qui sont mal ajustées pouvant créer de l'inconfort, des maux de tête et pire encore, encourager un strabisme, avoir des répercussions sur la qualité des tâches à accomplir et des conséquences plus graves sur la sécurité au travail.

Comment le législateur peut-il fermer les yeux sur une pratique si hautement répréhensible ? Il en va maintenant de sa responsabilité puisqu'il a, en sa possession, tous les éléments lui permettant de corriger la situation.

MODERNISATION DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES

Comme je l'ai déjà évoqué, la modernisation de nos pratiques professionnelles est devenue inévitable en raison notamment des problèmes d'accessibilité des services rendus à la population.

Cette année s'est traduite par un résultat concret et attendu, soit la création par la ministre responsable de l'application des lois professionnelles, M^e Kathleen Weil, d'un comité dont le mandat est de redéfinir les pratiques professionnelles.

Les travaux du comité permettront d'aborder les problématiques inhérentes aux professions du domaine oculo-visuel, tels que l'exercice illégal et le partage des activités professionnelles de manière à offrir à la population un accès rehaussé à des services de qualité.

INCORPORATION

Les opticiens d'ordonnances disposent maintenant d'outils importants pour faire face à la concurrence en leur permettant d'instaurer une structure organisationnelle moderne et efficace.

En effet, depuis l'approbation par le gouvernement du Règlement sur l'exercice de la profession d'opticien d'ordonnances en société, l'opticien d'ordonnances peut s'associer à d'autres professionnels au sein d'une société par action (« SPA ») et d'une société en nom collectif à responsabilité limitée (« SENCRL »).

En plus de permettre une plus grande flexibilité dans le choix de la structure juridique pour exercer la profession d'opticien d'ordonnances, ces deux nouvelles sociétés permettent aux professionnels de favoriser un regroupement, notamment avec les optométristes.

Rappelons qu'un certain délai n'a pu être évité en raison de la révision du Code de déontologie rendue nécessaire par l'autorisation de ces nouveaux modes d'exercice.



VENTE DE LENTILLES OPHTALMIQUES PAR INTERNET

Au moment d'écrire ces lignes, l'Ordre des opticiens d'ordonnances, par le biais de son Comité des relations publiques, entreprend des activités de sensibilisation auprès de la population québécoise quant aux effets néfastes de se procurer des lentilles ophtalmiques sur Internet.

ENTENTE FRANCE – QUÉBEC

Au cours d'une cérémonie qui a eu lieu le 3 juin 2010, l'Ordre des opticiens d'ordonnances du Québec a signé avec son homologue français M^{me} Marie-Ange Desailly-Chanson, du ministère de la Santé et des Sports de France, un arrangement de reconnaissance mutuelle (ARM) des qualifications professionnelles.

Rappelons que cet ARM répond au cadre stratégique gouvernemental québécois pour un nouvel espace économique et vise plus particulièrement la mobilité de la main-d'œuvre professionnelle. L'événement a eu lieu en présence du premier ministre du Québec, Jean Charest, du Consul général de France à Québec, Hélène Le Gal, du ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale et ministre du Travail, Sam Hamad, et du ministre des Relations internationales, Pierre Arcand.

Lors de son allocution, M. Arcand a rappelé « le caractère novateur de cette entente qui favorise l'autonomie des ordres professionnels et qui vise la reconnaissance globale des titres de formation et des champs de pratique, sans égard à la nationalité ».

REMERCIEMENTS

En terminant, je désire souligner de façon toute particulière la contribution exceptionnelle des administrateurs de l'Ordre, lesquels ont su éclairer les discussions et les décisions à l'égard des différents dossiers qui ont animé nos activités tout au cours de l'année. De même, je veux témoigner de la qualité remarquable des travaux effectués par le personnel permanent de l'Ordre et des membres des comités. Je tiens également à vous remercier, chers membres, pour votre confiance témoignée et vos encouragements exprimés. Grâce à votre appui inestimable, nous avons relevé des défis et posé des actions à la mesure de nos ambitions.

Linda Samson, o.o.d.
Présidente

PERSONNEL DE L'ORDRE

EMPLOYÉS RÉGULIERS

Linda Samson, o.o.d., *Directrice générale*

Gilles Nolet, CGA, MBA, *Directeur des services professionnels et Secrétaire de l'Ordre*

Claude Lalonde, o.o.d., *Syndic*

Suzie Boulerice, *Secrétaire de direction*

Chantal St-François, *Secrétaire du syndic*

Sophie Bousquet, *Secrétaire-comptable et Secrétaire du Conseil de discipline*

RESSOURCES OCCASIONNELLES

Josée Samson, o.o.d., *Syndic correspondant*

M^e Jean Lanctot, *Conseiller juridique*



RAPPORT DES ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au cours de l'exercice 2009-2010, le Conseil d'administration a tenu cinq réunions régulières, une réunion extraordinaire et une assemblée générale annuelle. Voici un résumé des principales décisions prises par le Conseil d'administration.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

LA PRÉSIDENTE DE L'ORDRE

Madame Linda Samson a été élue au suffrage universel le 5 juin 2007 pour un mandat de trois ans.

LES ADMINISTRATEURS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ADMINISTRATEURS ÉLUS

Région Ouest

- Fernand Ghobril, o.o.d. (depuis le 5 juin 2007)
- Joseph Martz, o.o.d. (depuis le 3 juin 2008)
- Mario Valois, o.o.d. (depuis le 2 juin 2009)

Région Centre

- Poste vacant (depuis le 21 novembre 2007)

Région Est

- Stéphane Bégin, o.o.d. (depuis le 3 juin 2008)
- Amélie Lecomte, o.o.d. (depuis le 4 juin 2008)

ADMINISTRATEURS NOMMÉS PAR L'OFFICE DES PROFESSIONS

- Jacques Caron (depuis le 5 juin 2007)
- Robert Dufresne (depuis le 3 juin 2008)

COMITÉ DE GESTION

Le Conseil d'administration a élu M. Mario Valois à titre de vice-président pour un mandat d'un an et M. Fernand Ghobril a été élu trésorier pour un mandat d'un an. Mme Linda Samson assure la présidence du Comité de gestion.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

L'assemblée générale annuelle s'est tenue le mardi 29 septembre 2009 à 19 h, à l'Hôtel Sandman à Longueuil.

TABLEAU DES MEMBRES ET INSCRIPTIONS

Au cours de l'année :

- 106 nouveaux permis d'exercice ont été délivrés ;
- 7 personnes ont été radiées pour non-paiement de la cotisation ;
- 35 personnes se sont retirées volontairement du Tableau ;
- 19 personnes se sont réinscrites.

CONDITIONS D'INSCRIPTION AU TABLEAU DES MEMBRES

La cotisation annuelle pour l'année 2010-2011 a été fixée à 660\$ plus taxes et la date de paiement de cette cotisation a été fixée au 1^{er} avril 2010.

DEMANDES DE RECONNAISSANCE D'ÉQUIVALENCE

Au cours de l'année, le Conseil d'administration a entériné toutes les recommandations du Comité de la formation professionnelle. Le rapport de ce comité, en page 8 du présent rapport annuel, dresse le bilan de toutes les recommandations ainsi entérinées par le Conseil d'administration.

PROGRAMME DE SURVEILLANCE GÉNÉRALE DE L'EXERCICE 2009-2010

Le Conseil d'administration a approuvé le programme de surveillance générale de l'exercice 2009-2010 tel que déterminé par le Comité d'inspection professionnelle. L'explication détaillée de ce programme est présentée dans le rapport de ce comité, en page 9 du présent rapport annuel.

GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

Le Conseil d'administration a adopté le Rapport annuel de l'exercice 2008-2009. Le Conseil d'administration a procédé à l'adoption du budget 2010-2011. Enfin, le Conseil d'administration a désigné les personnes pouvant signer les documents officiels ainsi que les transactions bancaires, chèques, effets de commerce, lettres de change au nom de l'Ordre des opticiens d'ordonnances du Québec.

PLAN D'ACTION CONCERNANT LE DÉVELOPPEMENT ET LA PROMOTION DE LA PROFESSION

Le Conseil d'administration a assuré le suivi du plan stratégique visant la modernisation des pratiques professionnelles.

EXERCICE DE LA PROFESSION D'OPTICIEN D'ORDONNANCES EN SOCIÉTÉ

Le Conseil d'administration a supervisé la mise en application du Règlement sur l'exercice de la profession d'opticien d'ordonnances en société.

FORMATION CONTINUE

Dans le but de favoriser la participation des membres à des activités de formation organisées par les employeurs et par les sociétés qui œuvrent dans le domaine de l'optique, le Conseil d'administration a entériné une nouvelle politique de formation élaborée par le Comité de la formation continue.

Le Conseil d'administration a également adopté le programme de formation continue recommandé par le même Comité.

INTÉRESSEMENT À LA PROFESSION

Le Conseil d'administration a appuyé les recommandations du Comité des relations publiques à l'égard de la participation de l'Ordre à des activités promotionnelles visant à faire connaître la profession d'opticien dans le milieu scolaire. Le Conseil d'administration a également adopté, suivant la recommandation du Comité des relations publiques, la campagne publicitaire télévisée.

PRATIQUE ILLÉGALE

Le Conseil d'administration a poursuivi ses actions dans le but d'éradiquer la pratique illégale de la profession d'opticien d'ordonnances.

VENTE DE LENTILLES CORNÉENNES PAR INTERNET

Le Conseil d'administration a adopté avec modifications le rapport préparé par les membres du comité créé par l'Office des professions dont le mandat était de dresser un tableau de la problématique de la vente de lentilles cornéennes par Internet.

AUTRE ACTION

Le Conseil d'administration a adopté un programme de bourse destiné aux étudiants de deuxième et de troisième année du programme d'orthèses visuelles des collèges Édouard-Montpetit et François-Xavier-Garneau. Les bourses visent à récompenser des étudiants qui ont démontré de la persévérance dans le cadre de leurs études.

NOMINATION

COMITÉ DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

- Rémi Xhenseval, o.o.d., membre

Gilles Nolet
Secrétaire de l'Ordre



RAPPORT DU COMITÉ DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Membres Lise Bédard, o.o.d.
Marie Bernard, o.o.d. (*jusqu'au 28 août 2009*)
Rémi Xhenseval, o.o.d. (*depuis le 15 avril 2009*)

Secrétaire Gilles Nolet, *directeur des services professionnels et secrétaire*

NATURE DU MANDAT

Procéder à l'évaluation des demandes d'équivalence des diplômes et de la formation selon la réglementation en vigueur. Toutes les demandes reçues concernaient des demandes d'équivalence de diplôme.

TRAVAUX DU COMITÉ

Demande de reconnaissance de l'équivalence de diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec :

Origine des demandes	Demandes non traitées en 2008-2009	Demandes reçues en 2009-2010	Demandes étudiées par le Comité	Recommandations au Conseil d'administration	Demandes non traitées en 2009-2010
Au Canada	0	1	1	1	0
Hors du Canada	7	20	17	13	14
Total	7	21	18	14	14

Décisions rendues par le Conseil d'administration :

Provenance	Demandes acceptées	Demandes refusées
Au Canada	1	0
Hors du Canada	11	2
Total	12	2

Le Comité a offert un soutien personnalisé aux candidats, permettant ainsi de maintenir les délais d'obtention des permis de pratique à un niveau très bas. À titre d'exemple, cette année, près de la moitié des candidats ayant complété une demande de permis ont obtenu celui-ci la même année. Le délai entre la date de réception de la demande et l'obtention du permis se situe généralement dans une fourchette de trois à neuf mois. Ce délai est principalement attribuable à la disponibilité des candidats, ce qui signifie que le Comité et le Conseil d'administration ont agi avec diligence. Les candidats dont la formation a été jugée inadéquate ont dû compléter celle-ci et réussir l'examen de l'Ordre pour obtenir leur permis.

Il est important de souligner que le Comité de la formation professionnelle exige que chaque candidat obtienne une évaluation comparative des études effectuées hors du Québec réalisée par le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC), expert en la matière. Ce dernier statue sur l'équivalence du niveau d'études par rapport au système scolaire québécois (niveau collégial ou universitaire, par exemple) et atteste de l'authenticité et de la validité du diplôme. Par la suite, le Comité de la formation professionnelle évalue l'équivalence en lien avec la formation spécifique d'opticien et l'expérience professionnelle du candidat.

Je tiens à remercier les membres du Comité pour leur participation assidue aux travaux du Comité et à souligner la compétence et le professionnalisme dont ils ont fait preuve dans cette tâche souvent complexe.

Gilles Nolet
Secrétaire du Comité



RAPPORT DU COMITÉ DE LA FORMATION DES OPTICIENS

Président	Mario Bourgault, o.o.d., <i>membre représentant l'OODQ</i>
Membres	Joseph Martz, o.o.d., <i>membre représentant l'OODQ</i> Hélène Charpentier, <i>membre représentant le Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec (depuis le 14 avril 2009)</i> Pierre Brazé, <i>membre représentant la Fédération des cégeps</i> Danielle Malboeuf, <i>membre représentant la Fédération des cégeps</i>
Secrétaire	Gilles Nolet, <i>directeur des services professionnels et secrétaire</i>

NATURE DU MANDAT

Le Comité de la formation est un comité consultatif ayant pour mandat d'examiner, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement collégial et du ministère de l'Éducation, les questions relatives à la qualité de la formation des opticiens d'ordonnances.

TRAVAUX DU COMITÉ

Durant l'année 2009-2010, le Comité n'a pas tenu de réunion.

Mario Bourgault, o.o.d.
Président du Comité

RAPPORT DU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Président	Mario Raquépas, o.o.d.
Membres	Stéphanie Gaucher, o.o.d. (<i>jusqu'au 31 mars 2010</i>) Marie-Andrée Gauthier, o.o.d. Stéphanie Girard, o.o.d. Andrée Lamoureux, o.o.d. Amir Nowroozi, o.o.d.
Inspecteurs et enquêteurs	Manon Charruau, o.o.d., <i>inspecteur et enquêteur</i> Marie-Claire Des Roches, o.o.d., <i>inspecteur</i> Céline Descôteaux, o.o.d., <i>inspecteur</i> Stéphanie Gaucher, o.o.d., <i>inspecteur (jusqu'au 31 mars 2010)</i> Marie-Andrée Gauthier, o.o.d., <i>inspecteur</i> Isabelle Genest, o.o.d., <i>inspecteur</i> Stéphanie Girard, o.o.d., <i>inspecteur</i> Claudia Larouche, o.o.d., <i>inspecteur</i> Guylaine Leclerc, o.o.d., <i>inspecteur et enquêteur</i>
Formateurs	Marie Bernard, o.o.d. France Breton, o.o.d. Manon Charruau, o.o.d. Céline Descôteaux, o.o.d. Stéphanie Girard, o.o.d.
Secrétaire	Gilles Nolet, <i>directeur des services professionnels et secrétaire</i>



NATURE DU MANDAT

L'objectif premier du Comité est d'assurer la protection du public par l'inspection, le soutien et la formation de ses membres.

RÉUNIONS DU COMITÉ

Pendant l'année, le Comité a tenu quatre réunions au cours desquelles il a déterminé le programme de surveillance générale 2009-2010 et procédé à l'analyse des questionnaires d'auto-évaluation et des rapports d'inspection.

PROGRAMME DE SURVEILLANCE GÉNÉRALE DE L'EXERCICE 2009-2010

Conformément au Guide de procédure du Comité d'inspection professionnelle, le Comité a déterminé le Programme de surveillance générale de l'exercice 2009-2010. Le programme déterminé par le Comité fixe le nombre de questionnaires d'auto-évaluation à transmettre durant l'année, compte tenu notamment du fait que chaque opticien doit être inspecté au moins une fois tous les cinq ans. Ce programme a été approuvé par le Conseil d'administration de l'Ordre.

OPTICIENS PROPRIÉTAIRES DE BUREAU

Au cours de l'année, les questionnaires d'auto-évaluation « Tenue de dossiers » et « Tenue de bureau » doivent être transmis à 55 opticiens propriétaires de bureau, lesquels questionnaires entraîneront tous, par la suite, une visite d'inspection. Tous les opticiens qui ouvrent un nouveau bureau font partie de ce groupe.

OPTICIENS EMPLOYÉS

Au cours de l'année, le questionnaire d'auto-évaluation « Tenue de dossiers » doit être envoyé à 165 opticiens employés, selon la répartition suivante :

- 10 questionnaires d'auto-évaluation à des opticiens à l'emploi d'opticiens ; ces 10 opticiens recevront systématiquement, par la suite, une visite d'inspection ;
- 90 questionnaires d'auto-évaluation à des opticiens à l'emploi d'opticiens ;
- 10 questionnaires d'auto-évaluation à des opticiens à l'emploi d'optométristes ; ces 10 opticiens recevront systématiquement, par la suite, une visite d'inspection ;
- 55 questionnaires d'auto-évaluation à des opticiens à l'emploi d'optométristes.

Au total, 220 membres doivent donc être inspectés en vertu de ce programme d'inspection.

TRAVAUX DU COMITÉ

Conformément au programme mentionné plus haut, 237 membres ont reçu les questionnaires d'auto-évaluation. Toutefois, de ce nombre, 13 dossiers ont été annulés, soit en raison du fait que les membres étaient en congé prolongé (maladie ou maternité) ou se retiraient du Tableau de l'Ordre. Ainsi, 224 membres ont été visés par l'inspection professionnelle cette année. De plus, un total de 19 dossiers de l'année antérieure étaient en cours au 1^{er} avril 2009 et ont dû être traités au cours de l'exercice 2009-2010.



FERMETURE DES DOSSIERS

OPTICIENS PROPRIÉTAIRES

En ce qui concerne les opticiens propriétaires pour lesquels une visite d'inspection est requise, les dossiers ont été fermés de la façon suivante :

Fermeture régulière	33
Fermeture avec recommandations	6
Fermeture avec recommandations et suivi dans un an	4
Transmission au syndic pour enquête	1
TOTAL	44

OPTICIENS EMPLOYÉS

En ce qui concerne les opticiens employés évalués uniquement avec un questionnaire d'auto-évaluation, les dossiers ont été fermés de la façon suivante :

Fermeture avec félicitations	56
Fermeture régulière	77
Fermeture avec recommandations	8
Fermeture avec recommandations et suivi dans un an	1
Recommandation d'inspection	3
TOTAL	145

En ce qui concerne les opticiens employés ayant reçu une visite d'inspection, les dossiers ont été fermés de la façon suivante :

Fermeture régulière	28
Fermeture avec recommandations	4
Fermeture avec recommandations et suivi dans un an	2
TOTAL	34

BILAN

Au cours de l'année, aucune enquête particulière n'a été effectuée. De plus, aucune recommandation n'a été transmise au Conseil d'administration afin d'imposer à un membre de compléter un stage ou un cours de perfectionnement.

En résumé, 224 membres ont été visés par l'inspection au cours de l'année, en plus des 19 membres dont les dossiers avaient été ouverts au cours de l'année antérieure. Un grand total de 243 dossiers devaient donc être traités durant l'année.

Pendant l'exercice 2009-2010, 223 dossiers ont été fermés par le Comité d'inspection professionnelle. Ainsi, au 31 mars 2010, 20 dossiers étaient toujours en cours.

Gilles Nolet
Secrétaire du Comité



RAPPORT DU COMITÉ DE LA FORMATION CONTINUE

Président Mario Valois, o.o.d.

Membres Mélanie Desgroseillers, o.o.d.
Fernand Ghobril, o.o.d.
Katrine Funk, o.o.d.
Véronique Habel, o.o.d.
Linda Genest, o.o.d.
Mylène Robitaille, o.o.d.

Secrétaire Gilles Nolet, *directeur des services professionnels et secrétaire*

NATURE DU MANDAT

Favoriser la mise à jour des connaissances nécessaires à l'exercice de la profession.

TRAVAUX DU COMITÉ

Au cours de l'année 2009-2010, le Comité a tenu trois réunions. Pendant l'exercice, le Comité a élaboré un programme de formation continue facultatif de quatre cours et d'un mini-colloque. Le programme a généré 10 activités de formation dispensées dans les régions de Montréal et de Québec. Ainsi, 906 membres, 59 étudiants et 47 personnes non membres ont assisté aux différentes activités, ce qui totalise 1012 participants. Le Comité a également révisé la politique de formation continue de l'Ordre afin de l'actualiser.

SOMMAIRE DES ACTIVITÉS DU PROGRAMME DE FORMATION CONTINUE

Activités	Nombres d'heures	Nombres de membres
Mini-colloque sur les techniques numériques	3	280
Le service à la clientèle - Invitation	3	106
Le monde de la basse vision	3	178
Le prisme, un univers démystifié	3	272
L'exercice de la profession d'opticien d'ordonnances en société	3	70

Je tiens à remercier les membres du Comité pour leur dévouement. Sans leur collaboration efficace, le programme n'aurait pas connu autant de succès.

Mario Valois, o.o.d.
Président du Comité



RAPPORT DU COMITÉ DES RELATIONS PUBLIQUES

Président Stéphane Bégin, o.o.d.

Membres Jacques Caron, *administrateur nommé par l'Office*
Richard Giguère, o.o.d.
Andrée Lamoureux, o.o.d.

NATURE DU MANDAT

Supporter et conseiller la présidence et le Conseil d'administration dans l'établissement des stratégies de communication et de relations publiques.

TRAVAUX DU COMITÉ

Au cours de l'exercice 2009-2010, le Comité des relations publiques a tenu une réunion. Le Comité, épaulé par le directeur des services professionnels, a coordonné la participation de l'Ordre aux différents grands événements de l'emploi et de la formation. Ainsi, l'Ordre a été présent au Salon Éducation Emploi de Montréal et de Québec, ainsi qu'au colloque de l'Association Québécoise d'Information Scolaire et Professionnelle qui s'est tenu à Québec. L'Ordre a pu bénéficier de la participation de nombreux opticiens et opticiennes afin de promouvoir notre profession auprès des jeunes et des professionnels dont le rôle est de conseiller les élèves dans leur choix de carrière. Le Comité a également collaboré à la réalisation de « L'aperçu », le nouveau bulletin d'information destiné aux membres. Cette nouvelle publication s'inscrit dans la volonté du Conseil d'administration d'informer les membres sur les activités de l'Ordre.

Dans la même foulée, de nombreuses actions locales ont été encouragées par le Comité afin de faire connaître la profession d'opticien auprès des élèves du niveau secondaire. Encore une fois, grâce au dévouement de ses membres, l'Ordre a été présent sur les campus d'écoles secondaires dans de nombreuses régions du Québec. Il faut aussi souligner l'implication de la direction départementale et des professeurs des collèges Édouard-Montpetit et François-Xavier-Garneau, qui ont participé activement à la promotion de la profession auprès des élèves du niveau secondaire.

Stéphane Bégin, o.o.d.
Président du Comité



RAPPORT DU SYNDIC

Pour l'exercice 2009-2010, le bureau du syndic a procédé à l'analyse de 182 dossiers d'enquête de nature disciplinaire. Ces dossiers d'enquête ont été ouverts à la suite de demandes d'intervention du public, de membres de la profession et d'autres sources d'informations.

En fin d'exercice, 30 dossiers ont été refusés, aucun dossier n'a été déposé en discipline et 112 dossiers ont été traités en conciliation, cela en vertu de l'article 123.6 du Code des professions. Au 31 mars 2010, 40 dossiers étaient toujours sous enquête et 30 dossiers étaient en conciliation.

Aucune demande de conciliation d'honoraires trop élevés n'a été soumise au syndic et aucun dossier n'a été porté en arbitrage de comptes.

TABLEAU 1

ACTIVITÉS CONCERNANT LES ENQUÊTES ET LA CONCILIATION DU SYNDIC POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AVRIL 2009 AU 31 MARS 2010

1.0 ENQUÊTES ET DEMANDES D'INTERVENTIONS TRAITÉES PAR LE SYNDIC EN 2009-2010

Plaintes à l'étude au 31 mars 2009	44
Demandes d'interventions reçues du 1 ^{er} avril 2009 au 31 mars 2010	138
TOTAL DES DOSSIERS OUVERTS	182

2.0 ÉTAT DES DOSSIERS D'ENQUÊTES ET D'INTERVENTIONS AU 31 MARS 2010

Décisions de ne pas porter plainte	30
Dossiers traités en conciliation	82
Dossiers portés en discipline	0
Dossiers demeurant ouverts au 31 mars 2010	70
TOTAL	182

3.0 CONCILIATION PROCÉDURE SOMMAIRE

Total **299**

4.0 CONCILIATION (ARTICLE 88 C.P.)

Durant l'exercice 2009-2010, aucune demande de conciliation d'honoraires trop élevés n'a été reçue.

TABLEAU 2

STATISTIQUES

Année de référence	Demandes d'enquêtes et d'interventions et Procédures sommaires de conciliations	Dossiers en enquêtes	Demandes en conciliations traitées (article 123.6 C.P.)
2003-2004	201	118	27
2004-2005	415	98	42
2005-2006	343	73	80
2006-2007	374	59	79
2007-2008	304	54	67
2008-2009	347	76	74
2009-2010	437	70	82

Claude Lalonde, o.o.d.
Syndic

RAPPORT DU CONSEIL DE DISCIPLINE

Président M^e Simon Venne

Membres Gabriel Assaf, o.o.d.
Marilyse Bourguignon, o.o.d.
Sylvie Cossette, o.o.d.
Gilles Deschamps, o.o.d.
Louise Dionne, o.o.d.
Rita Domingue, o.o.d.
Josée Houle, o.o.d.
Claudie Roy, o.o.d.
Johanne Salvas, o.o.d.
Samir Sardi, o.o.d.
Michel Verdon, o.o.d.
Linda Villiard, o.o.d.

Secrétaire Sophie Bousquet

NOMBRE DE PLAINTES REÇUES

Au cours de l'année 2009-2010, le Conseil de discipline n'a été saisi d'aucune nouvelle plainte.

NOMBRE DE PLAINTES REJETÉES

Au cours de l'année 2009-2010, le Conseil de discipline n'a rejeté aucune plainte.

PLAINTES TRAITÉES AU CONSEIL DE DISCIPLINE

Plainte en audition au 1 ^{er} avril 2009	0
Plainte inscrite entre le 1 ^{er} avril 2009 et le 31 mars 2010	0
Plainte en délibéré entre le 1 ^{er} avril 2009 et le 31 mars 2010	0
Requête en vertu de l'article 161 du <i>Code des professions</i> L.R.Q., c. C-26	1
TOTAL	1

CHEFS D'INFRACTION AU 31 MARS 2010

Chef d'infraction pour les causes en audition au 1 ^{er} avril 2009	0
Chef d'infraction pour les causes inscrites entre le 1 ^{er} avril 2009 et le 31 mars 2010	0
TOTAL	0

ÉTAT DES DOSSIERS DISCIPLINAIRES AU 31 MARS 2010

Décision rendue, amende et frais imposés par le Conseil de discipline	0
Plainte en attente d'une décision	0
Plainte retirée par le Conseil de discipline	0
Plainte rejetée	0
Plainte en audition au 31 mars 2010	0
Requête en attente d'une décision	1
TOTAL	1



ÉTAT DES DOSSIERS AU TRIBUNAL DES PROFESSIONS

Décision en appel au 1 ^{er} avril 2009	0
Décision portée en appel entre le 1 ^{er} avril 2009 et le 31 mars 2010	0
Décision rendue par le Tribunal des professions entre le 1 ^{er} avril 2009 et le 31 mars 2010	0
Dossier en appel au Tribunal des professions en date du 31 mars 2010	0

ÉTAT DES AMENDES ET FRAIS DISCIPLINAIRES AU 31 MARS 2010

Amendes et frais à recevoir au 1 ^{er} avril 2009	11 424\$
Amendes et frais facturés par le greffe du 1 ^{er} avril 2009 au 31 mars 2010	4 930\$
Amendes et frais imposés par le Tribunal des professions du 1 ^{er} avril 2009 au 31 mars 2010	0\$
Amendes et frais perçus du 1 ^{er} avril 2009 au 31 mars 2010	5 849\$
Radiations de créances	0\$
Amendes et frais à recevoir au 31 mars 2010	10 505\$

Sophie Bousquet
Secrétaire du Conseil de discipline

RAPPORT SUR LA PRATIQUE ILLÉGALE

MANDAT

Le bureau du syndic a pour mandat d'enquêter au nom et sous l'autorité du Conseil d'administration de l'Ordre, sur toute matière concernant l'utilisation du titre d'opticien d'ordonnances et l'exercice illégal de la profession d'opticien d'ordonnances, et de porter des plaintes pénales autorisées par le Conseil contre des personnes ou des entreprises agissant comme tels, et ce, en vertu des articles 32 et 188 du *Code des professions* ainsi que des articles 8 et 15 de la *Loi sur les opticiens d'ordonnances*.

LES ACTIVITÉS

Durant l'exercice 2009-2010, le syndic a reçu plusieurs demandes d'enquête provenant du public, des membres de l'Ordre et d'autres professionnels. Des enquêtes ont été menées dans différentes régions du Québec. Certaines de ces enquêtes se sont avérées concluantes et permettront de déposer des constats d'infraction contre des individus et des personnes morales. De plus, le bureau du syndic a assuré le suivi des dossiers à la Cour du Québec, chambre criminelle et pénale.

LES DOSSIERS

LA COMPAGNIE (9114-9294) UTILISANT LA RAISON SOCIALE LUNETTERIE MONDIALE, JACQUES ELBAZ ET MARCO ELBAZ

Cette affaire a débuté en 2006-2007, par une perquisition sur les lieux d'une place d'affaires à St-Sauveur-des-Monts. Par la suite, durant l'exercice 2007-2008 et 2008-2009, plusieurs constats d'infraction ont été déposés contre les défendeurs, le tout réuni dans cinq plaintes pénales pour un total de 217 chefs d'infraction. Plusieurs auditions ont été nécessaires afin de présenter la preuve en poursuite et plusieurs témoins ont été entendus. Les auditions ont eu lieu le 7 mai 2009, le 23 juin 2009, le 15 octobre 2009 et le 22 février 2010. L'Honorable Juge Danielle Michaud de la Cour du Québec a pris le tout en délibéré. Celle-ci rendra jugement au prochain exercice.

1^{ER} DOSSIER DE POURSUITES CONTRE DES ASSISTANTES D'OPTOMÉTRISTES

Dans cette affaire, neuf assistantes d'optométristes ont été poursuivies. Durant l'exercice précédant, une assistante avait été déclarée coupable et condamnée à une amende. Durant l'exercice 2009-2010, huit assistantes ont été déclarées coupables et condamnées à une amende. Deux dossiers ont fait l'objet d'une procédure d'appel en Cour supérieure du Québec. Les juges du district de Montréal et de Laval ont maintenu les condamnations.

2^E DOSSIER DE POURSUITES CONTRE DES ASSISTANTES D'OPTOMÉTRISTES

Rappelons que dans cette affaire, vingt-deux assistant(e)s d'optométristes ont été poursuivi(e)s durant l'exercice précédent. De ce nombre, sept assistantes ont réglé leur dossier durant l'exercice 2009-2010 par une procédure hors cours. Une assistante a vu les procédures arrêtées pour cause d'absence de juridiction. À la fin de l'exercice, 14 dossiers étaient fixés à procès pour le prochain exercice dans les districts judiciaires de Montréal, Laval et Longueuil.

LA COMPAGNIE GROUPE F. FARHAT INC. UTILISANT LA RAISON SOCIALE LUNETTERIE FARHAT, ET NONU IFERGAN ET SIX ASSISTANT(E)S

Durant l'exercice, plusieurs jours d'auditions ont été nécessaires pour la présentation de requêtes devant les tribunaux. À la fin de l'exercice, les causes étaient toujours en procès.

LA COMPAGNIE ACES OPTIQUE INC., ET M. ELIE GOLDSTEIN

Durant l'exercice, l'audition de la compagnie Aces Optique inc. et de M. Elie Goldstein a eu lieu le 27 octobre 2009. Le 3 novembre 2009, l'Honorable Robert Marchi a déclaré coupable le défendeur Elie Goldstein et la compagnie Aces Optique inc. Les deux défendeurs ont été condamnés à des amendes.

À la fin de l'exercice, plusieurs dossiers faisaient toujours l'objet d'enquêtes ou de compléments d'information.

Claude Lalonde, o.o.d.
Syndic

RAPPORT DU GREFFE PÉNAL

ÉTAT DES DOSSIERS DE PRATIQUE ILLÉGALE AU 31 MARS 2010

Décisions rendues par la Cour du Québec	10
Dossiers réglés hors-cours	7
Arrêt des procédures	1
Plaintes à être entendues	37
TOTAL	55

ÉTAT DES AMENDES AU 31 MARS 2010

Amendes à recevoir au 1 ^{er} avril 2009	0\$
Amendes facturées du 1 ^{er} avril 2009 au 31 mars 2010	6 040\$
TOTAL	6 040\$
Amendes perçues du 1 ^{er} avril 2009 au 31 mars 2010	6 040\$
Amendes à recevoir au 31 mars 2010	0\$
TOTAL	6 040\$

Sophie Bousquet
Responsable du greffe pénal



RAPPORT DU COMITÉ DE RÉVISION

Membres Richard Chamberland, o.o.d.
Robert Dufresne, *administrateur nommé par l'Office*
Jeanne-Nathalie Raymond, o.o.d.

NATURE DU MANDAT

Conformément à l'article 123.3 du *Code des professions*, le Comité de révision a pour fonction de donner à toute personne qui le lui demande et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relativement à la décision du syndic de ne pas porter une plainte.

TRAVAUX DU COMITÉ

Le Comité a reçu une demande de révision et a tenu une réunion au cours de l'année 2009-2010. Après avoir pris connaissance de l'ensemble du dossier et des pièces, le Comité de révision a conclu que l'opticien n'avait commis aucune faute déontologique, et qu'en conséquence, il n'y avait pas lieu de porter une plainte devant le Conseil de discipline.

Gilles Nolet
Secrétaire de l'Ordre

RAPPORT DU CONSEIL D'ARBITRAGE

Membres Richard Chamberland, o.o.d.
Robert Dufresne, *administrateur nommé par l'Office*
Jeanne-Nathalie Raymond, o.o.d.

NATURE DU MANDAT

Conformément au *Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des membres de l'Ordre des opticiens d'ordonnances du Québec*, le Conseil entend toute demande d'arbitrage de compte à la suite d'une conciliation qui n'a pas conduit à une entente.

TRAVAUX DU CONSEIL

Au cours de l'exercice 2009-2010, le Conseil d'arbitrage n'a été saisi d'aucune demande.

Gilles Nolet
Secrétaire de l'Ordre

RAPPORT DES ACTIVITÉS RELATIVES À LA GARANTIE CONTRE LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

Conformément au *Règlement sur l'assurance-responsabilité professionnelle des opticiens d'ordonnances (c.o-6, r.2.1)*, « un opticien d'ordonnances doit détenir un contrat d'assurance établissant une garantie contre la responsabilité qu'il peut encourir en raison des fautes et négligences commises dans l'exercice de sa profession ».

L'Ordre a contracté pour l'ensemble de ses membres une police d'assurance responsabilité dont les conditions sont conformes aux exigences du *Règlement*.

À cet égard, le minimum de la garantie est de 1 000 000 \$ pour chaque sinistre et de 2 000 000 \$ pour l'ensemble des sinistres relatifs à la période de garantie.

Au 31 mars 2010, tous les membres exerçant la profession d'opticien avaient adhéré au contrat collectif.



ANNEXE

TABLEAU DES MEMBRES

TABLEAU 1

RAPPORT SUR L'ÉVOLUTION DU TABLEAU DES MEMBRES DE L'ORDRE 2005-2010

Année	Adhésions	Retraits	Réinscriptions	Nombre de membres
2005-2006	53	35	19	1153
2006-2007	75	26	15	1217
2007-2008	69	36	13	1263
2008-2009	100	34	15	1344
2009-2010*	107**	42***	19	1428

*Données disponibles au 31 mars 2010.

**Diplômés du Québec: 96

Diplômés sur reconnaissance de l'équivalence de diplôme

Diplômé du Canada: 0

Diplômés hors du Canada: 11

*** Il est à noter que le nombre de retraits inscrit comprend les retraits volontaires, les radiations et les décès.

Pour l'année 2009-2010, 35 personnes se sont retirées volontairement du Tableau, 7 personnes ont été radiées par le Conseil d'administration pour non-paiement de la cotisation ou des sommes dues et aucune personne n'est décédée.

TABLEAU 2

NOMBRE DE PERMIS

	Nombre de permis			Total
	Au début	Délivrés	Révoqués	
En vigueur	2034	106	0	2140

DÉLIVRANCE DES PERMIS TEMPORAIRES, RESTRICTIFS TEMPORAIRES ET SPÉCIAUX

Au cours de l'exercice, aucune demande de permis temporaire et restrictif temporaire n'a été effectuée et aucun n'a été délivré. L'Ordre n'a pas encore adopté de règlement permettant la délivrance de permis sur permis et de permis spéciaux.

ANNEXE

STATISTIQUES DES MEMBRES PAR RÉGION ADMINISTRATIVE AU 31 MARS 2010

EST

		Femmes	Hommes	Total
01	Bas-Saint-Laurent	12	3	15
02	Saguenay-Lac-Saint-Jean	31	9	40
03	Capitale-Nationale	112	53	165
09	Côte-Nord	4	0	4
11	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	2	2	4
12	Chaudière-Appalaches	60	16	76
		221	83	304

CENTRE

		Femmes	Hommes	Total
04	Mauricie	15	9	24
05	Estrie	34	12	46
08	Abitibi-Témiscamingue	6	0	6
10	Nord-du-Québec	3	0	3
17	Centre-du-Québec	27	6	33
		85	27	112

OUEST

		Femmes	Hommes	Total
06	Montréal	204	143	347
07	Outaouais	15	10	25
13	Laval	36	32	68
14	Lanaudière	66	20	86
15	Laurentides	51	20	71
16	Montérégie	337	78	415
		709	303	1012

HORS QUÉBEC

		Femmes	Hommes	Total
		0	0	0
		0	0	0

GRAND TOTAL

		Femmes	Hommes	Total
		1015	413	1428



ANNEXE

AUTRES STATISTIQUES CONCERNANT LES MEMBRES AU 31 MARS 2010

RÉPARTITION DES OPTICIENS

Sans emploi/Ne pratique pas	102
Chez les opticiens	582
Chez les optométristes	352
Pour l'industrie	121
Propriétaire de bureau	271

MEMBRES PAR RÉGION

Est :	Femmes	221
	Hommes	83
Centre :	Femmes	85
	Hommes	27
Ouest :	Femmes	709
	Hommes	303
Hors-Québec :	Femmes	0
	Hommes	0

BUREAUX D'OPTICIENS PAR RÉGION

Est :	65
Centre :	22
Ouest :	287





Services comptables

INFO-GESTION

Liée



Téléphone : (450) 671-1221
Télécopie : (450) 671-0762
Site Web: www.info-gestion.com

ORDRE DES OPTICIENS D'ORDONNANCES DU QUÉBEC

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2010



SOMMAIRE

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

ÉTATS FINANCIERS

État des résultats	1
États de l'évolution des actifs nets	2
Bilan	3
États des flux de trésorerie	4
Notes afférentes aux états financiers	5-7
Tableau 1 - Charges directes	8
Tableau 2 - Frais généraux et administratifs	9
Tableau 3 - Produits et charges du fonds de la formation continue	10
Annexe 1	11
Annexe 2	12
Annexe 3	13
Annexe 4	14



RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Aux membres de l'
ORDRE DES OPTICIENS D'ORDONNANCES DU QUÉBEC

J'ai vérifié le bilan de l'**ORDRE DES OPTICIENS D'ORDONNANCES DU QUÉBEC** au 31 mars 2010, ainsi que les états des résultats, l'état de l'évolution des actifs nets et l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Ordre. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

A mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de l'Ordre au 31 mars 2010, ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

François Bourgaült CA auditeur
LeMoyne,
Le 10 juin 2010.



	2010	2009
PRODUITS		
Cotisations annuelles	881 259 \$	852 279 \$
Publications	6 922	3 310
Commandites et redevances	21 493	21 536
Intérêts	17 117	41 124
Frais de service	17 778	18 022
Excédent net de l'enseignement et des équivalences (annexe 3)	9 905	12 098
Excédent des revenus du fonds de la formation continue (tableau 3)	17 365	17 667
	971 839	966 036
CHARGES		
CHARGES DIRECTES (Tableau 1)	354 098	655 066
FRAIS GÉNÉRAUX ET ADMINISTRATIFS (Tableau 2)	578 402	553 801
	932 500	1 208 867
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES (EXCÉDENT DES CHARGES SUR LES PRODUITS)	39 339 \$	(242 831)\$



	2010			Total	2009
	Immobilisations	Formation continue	Non affectés		
ACTIFS NETS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	26 491 \$	57 635 \$	667 015 \$	751 141 \$	993 972 \$
EXCÉDENT DE L'EXERCICE			39 339	39 339	(242 831)
Affectations à la formation continue		17 365	(17 365)		
Affectations aux immobilisations - nettes	63 977		(63 977)		
ACTIFS NETS À LA FIN DE L'EXERCICE	90 468 \$	75 000 \$	625 012 \$	790 480 \$	751 141 \$



	2010	2009
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	133 650 \$	311 709 \$
Placements à court terme (2%-4.0%, échéance mai 2010-août 2011)	592 903	541 063
Débiteurs (note 3)	237 304	127 961
Frais payés d'avance	3 901	3 401
	967 758	984 134
IMMOBILISATIONS (note 4)	90 468	26 491
DÉPÔTS DE GARANTIE	7 680	58 697
	1 065 906 \$	1 069 322 \$
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs et frais courus	162 881 \$	112 493 \$
Revenus reportés	112 545	205 688
	275 426	318 181
ACTIFS NETS		
Affectés - Immobilisations	90 468	26 491
Affectés - Formation continue	75 000	57 635
Non Affectés	625 012	667 015
	790 480	751 141
	1 065 906 \$	1 069 322 \$

Au nom du conseil,

....., Présidente

....., Trésorier



	2010	2009
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des produits sur les charges (excédent des charges sur les produits)	39 339 \$	(242 831 \$)
Ajouter : Amortissement n'affectant pas les liquidités	22 830	8 969
	62 169	(233 862)
VARIATION D'AUTRES ÉLÉMENTS DU FONDS DE ROULEMENT		
(Augmentation) des débiteurs	(109 346)	(70 698)
Diminution (augmentation) des frais payés d'avance	(500)	7 271
Diminution (augmentation) des autres actifs	51 017	(40 757)
Augmentation des créditeurs et frais courus	50 388	26 454
Augmentation (diminution) des cotisations perçues par anticipation	(93 140)	113 459
	(101 581)	35 729
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations	(86 807)	(19 737)
	(86 807)	(19 737)
DIMINUTION DES LIQUIDITÉS	(126 219)	(217 870)
LIQUIDITÉS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	852 772	1 070 642
LIQUIDITÉS À LA FIN DE L'EXERCICE*	726 553 \$	852 772 \$
*LIQUIDITÉS		
Encaisse	133 650 \$	311 709 \$
Placements à court terme (2%-4.0%, échéance mai 2010-août 2011)	592 903	541 063
	726 553 \$	852 772 \$



1. STATUT CONSTITUTIF ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'organisme, constitué en vertu de la Loi sur les opticiens d'ordonnances du Québec, est régi par le Code des professions du Québec. Il est un organisme sans but lucratif et est exempté d'impôts. L'Ordre a comme objectifs de protéger le public et de fournir des services à ses membres.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Constatation des produits

L'Ordre applique la méthode du report pour constater les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges futures sont reportés et constatés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Les produits de cotisations annuelles des membres sont constatés selon la comptabilité d'exercice. Les cotisations sont perçues pour l'exercice subséquent à la date des états financiers sont présentées comme cotisations perçues par anticipation au bilan.

Les amendes pour le comité de discipline sont comptabilisées comme revenus au moment du jugement rendu par le comité. Les amendes pour pratique illégale sont comptabilisées comme revenus au moment de l'encaissement.

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de l'opération et les produits qui en découlent étaient constatés sur base de la comptabilité d'exercice.

Amortissement

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Le mobilier et équipement de bureau sont amortis selon la méthode de l'amortissement dégressif. L'équipement informatique et les logiciels sont amortis selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile de ceux-ci.

3. DÉBITEURS

Cotisations, formations et autres comptes à recevoir
Intérêts courus à recevoir
Taxes de vente à recevoir
Amendes disciplinaires et pratique illégale

	2010	2009
Cotisations, formations et autres comptes à recevoir	202 007 \$	41 004 \$
Intérêts courus à recevoir	5 711	16 699
Taxes de vente à recevoir	19 081	58 834
Amendes disciplinaires et pratique illégale	10 505	11 424
	237 304 \$	127 961 \$



4. IMMOBILISATIONS

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur Comptable Nette		Taux d'amortissement
			2010	2009	
Mobilier et Ameublement	73 728	67 331	6 397	7 996	20%
Équipement	36 046	31 260	4 786	2 051	20%
Équipement informatique	45 425	29 760	15 665	11 026	3 ans
Logiciel informatique	81 293	17 673	63 620	5 418	3 ans
	236 492 \$	146 024 \$	90 468 \$	26 491 \$	

5. AFFECTATION D'ORIGINE INTERNE

Le conseil d'administration a demandé d'affecter les résultats des activités de formation au soutien de la formation continue. L'Ordre ne peut utiliser ces montants grevés d'affectation d'origine interne à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration.

6. ENGAGEMENTS

Selon des contrats de location-exploitation échéant jusqu'en novembre 2015 pour des locaux et des équipements, l'Ordre s'est engagé à verser les montants minimums suivants auxquels se rajoutent les clauses escalatoires:

2011	33 374 \$
2012	33 656
2013	34 132
2014	34 415
2015	34 891

170 468 \$

L'Ordre s'est également engagé en vertu d'un contrat d'emploi avec le syndic de l'Ordre pour une durée indéterminée.



7. INSTRUMENTS FINANCIERS

a) Risque de crédit

L'Ordre consent du crédit à ses membres dans le cours normal de ses activités. Il effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses membres et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction. L'Ordre n'exige généralement pas de caution.

b) Juste valeur des instruments financiers

Les justes valeurs de l'encaisse, de l'acceptation bancaire, des clients et autres débiteurs et des fournisseurs et autres créditeurs, correspondent approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

8. CHIFFRES CORRESPONDANTS

Les groupement des chiffres comparatifs a été modifié afin de le rendre conforme à la présentation adoptée pour l'exercice écoulé.



	Référence	2010	2009
CHARGES DIRECTES			
Assemblée générale	Annexe 2	7 212 \$	4 863 \$
Conseil d'administration	Annexe 1	13 609	12 612
Bureau de la présidente et directrice générale	Annexe 1	152 948	138 037
Comité de révision		251	229
Bureau du Syndic	Annexe 2	129 064	122 671
Conseil de discipline	Annexe 2	5 604	29 536
Comité de gestion	Annexe 1	434	335
Comité d'inspection professionnelle	Annexe 3	14 237	8 821
Cotisation et affiliations		7 888	12 434
Dépenses - Contentieux		3 665	146 989
Dons et contributions		4 150	3 030
Frais divers		0	1 599
Frais de cartes de crédit		12 266	7 850
Frais de publication		7 358	2 531
Impression de dossiers		2 501	3 234
Intérêts et frais bancaires		4 532	3 501
Mauvaises créances		0	2 279
Pratique illégale	Annexe 3	(24 418)	82 604
Relations auprès du public	Annexe 4	12 797	71 911
		354 098 \$	655 066 \$



	2010	2009
FRAIS GÉNÉRAUX ET ADMINISTRATIFS		
Abonnements	660 \$	795 \$
Achats, équipements et ameublements	692	895
Amortissement mobilier	1 599	1 999
Amortissement équipements informatiques	6 221	4 980
Amortissement équipements de bureau	760	513
Amortissement logiciels	14 250	1 477
Assurances	4 133	4 089
C.S.S.T. et Normes du travail	1 885	1 444
Divers	0	1 554
Entretien et réparations équipements	1 108	1 238
Entretien, réparations locaux	2 034	208
Formation du personnel	1 623	1 680
Fournitures de bureau	7 055	7 986
Informatique	5 894	5 002
Honoraires comptables	13 720	15 168
Imprimerie	12 496	11 736
Location d'équipements	12 298	10 586
Loyer	83 153	80 747
Poste et messagerie	17 402	17 344
Salaires et charges sociales	222 158	214 779
Développement et formation professionnelle	156 631	158 127
Stationnements	1 803	1 763
Taxes et permis	185	297
Téléphone	10 642	9 394
	578 402 \$	553 801 \$



	2010	2009
PRODUITS		
Accréditation	2 265 \$	1 986 \$
Commandites	15 312	13 000
Inscriptions	31 918	33 557
	49 495	48 543
CHARGES		
Frais de conférenciers	5 518	7 771
Frais de déplacements	1 373	1 353
Frais de poste et messagerie	2 157	2 467
Frais de réunions	159	160
Frais d'imprimerie	4 367	5 795
Honoraires	926	1 095
Location de salles	17 630	12 235
	32 130	30 876
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	17 365 \$	17 667 \$



	2010	2009
BUREAU DE LA PRÉSIDENTE ET DIRECTRICE GÉNÉRALE		
Charges sociales	7 174 \$	6 400 \$
Frais de déplacements et de représentation	16 032	15 906
Honoraires	129 742	115 731
	152 948 \$	138 037 \$
CONSEIL D'ADMINISTRATION		
Allocations de présence	3 654 \$	3 600 \$
Frais de déplacements	2 194	2 153
Frais de réunions	6 986	5 282
Frais de représentation	775	1 577
	13 609 \$	12 612 \$
COMITÉ DE GESTION		
Allocations de présence	150 \$	300 \$
Frais de déplacements	245	0
Frais de réunions	39	35
	434 \$	335 \$



	2010	2009
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE		
Allocations de présence	450 \$	375 \$
Frais d'assemblées	5 534	2 671
Frais de déplacements	478	822
Locations de salles	750	995
	7 212 \$	4 863 \$
CONSEIL DE DISCIPLINE		
Allocations de présence	150 \$	620 \$
Frais de déplacements	25	169
Frais de significations	453	1 250
Frais juridiques	4 155	23 026
Frais d'expertises	821	4 471
	5 604 \$	29 536 \$
BUREAU DU SYNDIC		
Avantages sociaux	15 052 \$	15 179 \$
Frais de déplacements	9	113
Frais de significations	104	919
Frais d'enquêtes	3 334	7 694
Frais juridiques	8 518	11 446
Honoraires du syndic	81 076	77 319
Syndic correspondant	20 971	10 001
	129 064 \$	122 671 \$



	2010	2009
COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE		
Allocations d'inspection	6 675 \$	2 862 \$
Allocations de présence	1 725	2 925
Frais de déplacements	5 044	2 442
Frais de messagerie	793	592
	14 237 \$	8 821 \$
PRATIQUE ILLÉGALE		
Frais de déplacements	397 \$	306 \$
Frais de réunions	163	35
Frais de significations	478	1 381
Frais de témoins	9 139	611
Frais d'enquêtes	8 583	15 120
Frais juridiques	153 842	71 511
	172 602	88 964
AMENDES ET REMBOURSEMENT DE FRAIS ENCOURUS	(197 020)	(6 360)
	(24 418)\$	82 604 \$
ÉQUIVALENCES		
PRODUITS	17 495 \$	17 806 \$
Allocations de présence	1 425	2 700
Frais de déplacements	475	225
Frais de messagerie	136	170
Frais d'examen et de cours	4 843	2 361
Location de salles	711	252
	7 590	5 708
	9 905 \$	12 098 \$



	2010	2009
RELATIONS AUPRÈS DU PUBLIC		
Frais de déplacements	1 215 \$	2 434 \$
Frais de réunions	475	498
Frais d'imprimerie	0	1 630
Frais juridiques	0	901
Honoraires	2 963	4 050
Location de salles	5 780	6 196
Promotion et publicité	2 364	56 202
	12 797 \$	71 911 \$







^{MD} Ordre des opticiens
d'ordonnances
du Québec